

Avis n° 2023/04
relatif à l'accréditation de
l'Institut supérieur d'ingénieurs de Franche-Comté de
l'université de Besançon
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé

Établissement / École

Nom :	Institut supérieur d'ingénieurs de Franche-Comté de l'université de Besançon
Sigle :	ISIFC
Type :	Public, sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche
Académie :	Besançon
Site(s) de l'école :	Besançon

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur la fiche des données certifiées par l'École mise à jour annuellement sur le site de la CTI : https://www.cti-commission.fr/accreditation

Suivi des accréditations précédentes

Avis n°2016/04-12

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (renouvellement périodique, renouvellement d'accréditation) : Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'ingénieurs de Franche-Comté de l'université de Besançon, spécialité Génie biomédical en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par l'Institut supérieur d'ingénieurs de Franche-Comté de l'université de Besançon ;
- Vu le rapport établi par Philippe STOLTZ (membre de la CTI et rapporteur principal), Fernando LEAL-CALDERON (membre de la CTI et co-rapporteur), Raymond CHEVALLIER (expert auprès de la CTI), Jan CORNELIS (expert international auprès de la CTI), Bosko DONISIC (expert élève ingénieur auprès de la CTI) présenté en assemblée plénière de la CTI le 18 avril 2023 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable sous réserve de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'ingénieurs de Franche-Comté de l'université de Besançon, spécialité Génie biomédical	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023 sous réserve	2027-2028 sous réserve	maximale sous réserve
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'ingénieurs de Franche-Comté de l'université de Besançon, spécialité Génie biomédical	Formation continue	2023 sous réserve	2027-2028 sous réserve	maximale sous réserve

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation mis en place dans l'école.

Cet avis est mis en suspens sous réserve de la transmission à la CTI du règlement de scolarité portant sur la mobilité internationale d'une durée de 17 semaines, la reconnaissance de l'engagement étudiant, le statut « pépite » et la césure et devront aussi être amendées dans le livret d'accueil étudiant qui reprend, sous une autre charte graphique, les éléments du règlement des études, **au plus tard le 15 juillet 2023**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, à l'adresse greffe-cti@education.gouv.fr.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'école

- Poursuivre les relations constructives avec l'université et formaliser un contrat d'objectifs et de moyens (COM) ;
- Rendre plus visible les démarches RSE et qualité au sein de l'organigramme de l'école et mener à bout les différentes actions ;
- Anticiper les aléas éventuels et les retards dans la construction du nouveau bâtiment avant de valider les recrutements des élèves pour la rentrée 2024 (ou 2025 si retard) ;
- S'assurer que les différentes associations d'étudiants soient formées à la gestion des risques et responsabilités (en fonction de leur exposition).

Pour la formation

- Initier le déploiement de cours en langue anglaise pour favoriser les mobilités entrantes ;
- Créer plus de passerelles entre les formations PACES/LACES et l'intégration des élèves issues de celles-ci dans l'école ;
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France compétences en enregistrement de droit, renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche, en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences ;
- Opérer aux différentes mises à jour nécessaires du règlement des études, en particulier en mentionnant la mobilité à l'international de 17 semaines, la reconnaissance de l'engagement étudiant, le statut « pépite » et la notion de césure ;
- Intensifier les rapprochements avec d'autres formations pour renforcer encore l'offre du DM au niveau national.

L'école établira **un tableau de suivi des recommandations**. Ce document est à transmettre le **15 décembre 2025**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, au(x) diplôme(s) suivant(s) :

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'ingénieurs de Franche-Comté de l'université de Besançon, spécialité Génie biomédical	2023	2027-2028

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 19 avril 2023.

Avis approuvé en séance plénière à Paris le 16 mai 2023.



La présidente
Elisabeth CRÉPON